

Sanodure Orange G

Page 1

Référence : KS8616

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Contrôlé selon SIMDUT: non

Section 01 - Identification du produit et de la compagnie**Identification de la compagnie:**

Clariant (Canada) Inc.
2 Lone Oak Court
Toronto, Ontario, M9C 5R9
N° de téléphone: +1 514-832-2559

Information sur la substance/préparation:

ESHA
Phone (514) 832 2559, Fax (704) 330 1505
Canada.PS@Clariant.com

N° de téléphone d'urgence: +1 CANUTEC (613) 996-6666

Nom commercial: Sanodure Orange G
Numéro du produit: 102071
Famille chimique: Colorant azoïque/complexe de chrome anionique
Usage: Colorant à l'aluminium

Section 02 - Identification des dangers**Effets de l'exposition:**

Le contact avec les yeux ou la peau peut causer de l'irritation. L'inhalation de la poussière peut causer de l'irritation aux voies respiratoires.

Chrome: le chrome et certains de ses composés ont été rapportés comme causant des dommages aux poumons conduisant à une atteinte cumulative à ceux-ci. Seul l'espèce hexavalente du chrome (CAS# 18540- 29-9) est inscrite au groupe 1 de IARC (cancérogène humain). Les autres composés du chrome sont inscrits au groupe 3 de IARC (preuve inadéquate). Une dermatite peut être causée par un contact répété avec certains composés du chrome. Une sensibilisation peut survenir lors de contacts répétés. Ce composant est l'espèce trivalente du chrome et n'est pas l'espèce hexavalente du chrome.

Hexylèneglycol: nocif par ingestion et inhalation. Peut causer des effets au système nerveux central. Irritant pour la peau et les voies respiratoires. Irritant sévère pour les yeux. Peut causer une réaction allergique cutanée. Les effets d'exposition à long terme n'ont pas été déterminés.

Toutes les données toxicologiques disponibles sont indiquées à la section 11. Aucune autre information n'a été trouvée dans la littérature pour tous autres effets à une exposition et aucune évaluation sur la santé est possible. Par conséquent, manipuler avec soin et éviter les exposition inutiles.

Inscrit comme produit cancérigène: IARC: non
NTP: non
OSHA: non
Autre: non

Sanodure Orange G

Page 2

Référence : KS8616

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Section 03 - Composition / Information sur les ingrédients**Ingrédients dangereux:**

Composant	Numéro CAS	Concentration
Chrome élémentaire	7440-47-3	1 - 5 %
Hexylèneglycol	107-41-5	3 - 7 %

Divulgué à titre d'information seulement.

Information sur le composant toxique:

Hexylèneglycol (107-41-5)

Toxicité orale aiguë	DL50 > 2,000 mg/kg (rat) Source: Supplier
Toxicité d'inhalation aiguë:	CL50 (8 h, rat) Source: Supplier
Toxicité cutanée aiguë:	DL50 > 2,000 mg/kg (rat) Source: Supplier

Section 04 - Premiers soins**Après l'inhalation:**

Porter la victime à l'air frais. Lui donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si elle a cessé de respirer ou si elle respire difficilement. Des soins médicaux appropriés sont requis sans tarder. Ne pas faire boire si la victime s'est évanouie.

Après un contact avec la peau:

Enlever tout vêtement souillé et laver les parties atteintes avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Si des rougeurs ou une irritation surviennent, consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux:

Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.

Après l'ingestion:

En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

Note au médecin/Traitement:

Aucun(e) à notre connaissance.

Section 05 - Mesures de lutte contre les incendies

Point d'éclair: non applicable

Moyens d'extinction: Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Procédure spéciale de lutte contre l'incendie:

Refroidir les récipients ainsi que les parties métalliques par arrosage ou pulvérisation d'eau. Prévoir trois points d'attaque de l'incendie, utiliser les produits extincteurs séparément ou en combinaison, prévoir des appareils respiratoires appropriés pour le personnel qualifié, engagé dans la lutte.

Sanodure Orange G

Page 3

Référence : KS8616

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone
 Oxydes de chrome
 oxydes d'azote (NOx)
 Oxydes de soufre

Énergie minimale d'allumage: > 1 J

Poussières non explosibles
 Méthode: tube de Hartmann modifié

Section 06 - Mesures en cas de déversements accidentels**Mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite:**

Porter l'équipement de protection approprié. Balayer ou pelleter et mettre dans des contenants prévus à cet effet. Utiliser des outils anti-étincelles; éliminer les sources d'ignition. Au besoin mouiller avec un liquide inerte afin de réduire la quantité de poussière. Si le produit est fondu, laisser solidifier avant de nettoyer l'endroit de la perte. Ne pas permettre au produit d'atteindre les égouts ou les cours d'eau.

Section 07 - Entreposage et manutention**Précautions lors de la manipulation:**

Conservier le récipient bien fermé.

Autres informations sur les conditions d'entreposage:

Conservier les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, bien ventilé, ouvrir et manipuler avec précaution.

Conservier les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, bien ventilé, ouvrir et manipuler avec précaution.

Section 08 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle:**

Composant	Numéro CAS:	Liste réglementaire	Type de valeur	Valeur 1	Valeur 2
Hexylene glycol	107-41-5	US. Valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques en milieu de travail (valeurs adoptées)	Ceiling limit	25 ppm	
Chromium, metal (Metallic)	7440-47-3	US. Valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques en milieu de travail (valeurs adoptées)	8-hour, time-weighted average		0.5 mg/m3

Protection respiratoire: Respirateur avec un filtre à poussière

Protection des mains: Gants en caoutchouc ou en plastique

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales

Sanodure Orange G

Page 4

Référence : KS8616

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Autre équipement de protection:

Porter un vêtement de travail lors de la manipulation pour éviter un contact avec la peau.

Section 09 - Propriétés physiques et chimiques

État:	granulé
Couleur:	orange
Odeur:	non précisé
pH:	8.5 - 9.5 (20 °C, 1 g/l)
Solubilité dans l'eau:	40 g/l (30 °C) soluble
Solubilité dans l'eau:	70 g/l (90 °C)
Point de fusion :	non applicable
Point d'ébullition :	non applicable (1,013 hPa)
Densité en vrac:	env. 800 kg/m ³

Section 10 - Stabilité et réactivité

Décomposition thermique:	180 °C Méthode: Test de longue durée, coupelle ouverte Vitesse de chauffage : 0 K/min, coupelle ouverte
Décomposition thermique:	200 °C (Vitesse de chauffage:0.75 K/min) Méthode: SANDOZ Radex dynamique coupelle ouverte
Stabilité chimique:	Stable
Incompatibilité avec (Conditions à éviter) :	Aucun(e) à notre connaissance.
Produits de décomposition dangereux :	aucun, si l'utilisation et la manipulation sont conformes aux notices techniques.

Section 11 - Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë	DL50 > 7,700 mg/kg (rat) Méthode: 1999/45/CE
Irritation cutanée:	Non irritant. (lapin) Méthode: 1999/45/CE
Irritation oculaire:	Non irritant. (lapin) Méthode: 1999/45/CE

Section 12 - Informations écologiques

Informations sur le produit:

Sanodure Orange G

Page 5

Référence : KS8616

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Biodégradation:	< 10 % (COT) Méthode: test interne
Toxicité sur les poissons:	CL0 env. 20 mg/l (48 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) Méthode: Valeurs expérimentales de la substance active. CL50 env. 45 mg/l (48 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) Méthode: Valeurs expérimentales de la substance active.
Toxicité sur les bactéries:	CI50 > 300 mg/l (boue activée)
Remarques:	donnée non disponible

Informations sur le composant:

2-Méthyl-2,4-pentanediol (107-41-5)

Biodégradation:	81 % (28 d) Facilement biodégradable. Source: Supplier
Toxicité sur les poissons:	8,510 mg/l (96 h, Gambusia affinis (Guppy sauvage)) Source: Supplier
Toxicité sur les daphnies:	CE50 5,410 mg/l (48 h, Daphnia magna) Source: Supplier
Toxicité sur les algues:	CI50 > 429 mg/l (72 h, Selenastrum capricornutum (algue verte)) Source: Supplier

Section 13 - Information pour l'élimination**Information sur l'élimination des déchets:**

Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Section 14 - Information sur le transport

TDG	Marchandise non dangereuse
IATA	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse

Section 15 - Informations réglementaires**Statut réglementaire**

LIS:	oui
LES:	non
Tous les composants de ce produit sont inscrits sur la LIS/Canada.	

LCPE

Inscrit sur la liste prioritaire: non

Sanodure Orange G

Page 6

Référence : KS8616

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Inscrit sur la liste des
substances toxiques: non

INRP oui

Statut TSCA:

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire TSCA.

FDA:

Ce produit n'est pas enregistré avec la FDA.

Section 16 - Autres informations

L'information contenue dans la présente fiche signalétique constitue, à notre connaissance, un résumé exact des données disponibles à la date de sa préparation. Clariant (Canada) Inc. ne peut être tenue responsable de l'application ou de l'utilisation de cette information dans les situations indépendantes de sa volonté ou en dehors de l'usage normal et prévu de son produit. Clariant (Canada) Inc. décline toute responsabilité pour les dommages ou blessures pouvant résulter de l'utilisation de ce produit.